

## Le millésime 2009 des « Euros Or et Argent »

En Septembre 2008 la Monnaie de Paris a lancé, avec un grand succès, une nouvelle gamme d'euros en métal précieux : les « Euros Or et Argent ». Ces pièces de monnaies vendues « à valeur faciale » n'existaient plus en France depuis l'arrivée de l'euro alors qu'elles existent chez nos voisins européens. Or, les Français ont gardé affectueusement le souvenir des anciennes pièces de 50F ou de 100F en argent des Années 1960.

Les nouveaux « Euros Or et Argent » marquaient donc le grand retour de ces monnaies singulières et familiales, éditées en tirages limités. Ces monnaies sont :

- des pièces **en métal précieux**,
- frappées **en tirage limité**,
- elles peuvent théoriquement être utilisées dans le commerce puisqu'elles ont cours légal mais elles sont principalement **destinées à être collectionnées**.

Cette gamme regroupe 8 coupures (comme les euros courants de 1c à 2€), émises progressivement en 2008, 2009 et 2010. Ces coupures (ou valeurs faciales) sont de **5, 10, 15, 25, 50, 100, 250 et 500 €**

Leur face représente une Semeuse, thème traditionnel de l'histoire monétaire française, mais c'est une **Semeuse en mouvement** : chaque coupure figure une phase différente de ce mouvement et toutes les coupures mises côte-à-côte forment une bande dessinée du geste des semailles. Cette Semeuse répand des étoiles afin d'illustrer la vocation européenne de l'euro. Le revers de toutes les coupures est identique et représente un hexagone et le signe euro. Le revers comporte également la valeur faciale.

En 2008, les trois premières coupures ont été lancées : 5 € et 15 € en argent, 100 € en or.

En 2009, trois nouvelles coupures viennent compléter la gamme : 10 € et 25 € en argent, 250 € en or. La pièce de 100 € en or est également rééditée au millésime 2009.

Les valeurs de 50 € en argent et 500 € en or seront lancées en 2010.

Comme en 2008, un certain nombre de coupures sera diffusé par les mille plus importants bureaux de poste en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (au minimum un bureau par département, liste des bureaux participants disponible dès le 25 Mai prochain sur le site Internet de La Poste [www.laposte.fr/monbureaudepote](http://www.laposte.fr/monbureaudepote)).

### 1. **les coupures en argent** :

Date de lancement	Valeur Faciale	Métal	Titrage	Diamètre	Poids	Tirage
2 Juin 2009	10 €	Argent	900 ‰	29 mm	12 g	2.000.000
2 Juin 2009	25 €	Argent	900 ‰	33 mm	18 g	250.000

La Poste diffusera 1.755.000 pièces de 10€ (sur 2 millions) et 200.000 pièces de 25€ (sur 250.000). Le solde du tirage de ces pièces sera diffusé par la Monnaie de Paris et ses revendeurs, spécialisés dans la vente de monnaies de collection.

Dans les bureaux de La Poste, les coupures en argent de 10 € et de 25 € seront proposées en rendu de monnaie aux clients ayant effectué un ou plusieurs achats au guichet. Les clients de la Banque Postale désireux de retirer de l'argent liquide peuvent aussi avoir la chance de découvrir ces pièces.

Dans ces deux cas de figure, **un maximum de trois coupures de 10 € et une coupure de 25 € sera autorisé par client**, les éditions étant limitées.

La quantité de pièces de 10 € sera très faible en comparaison des billets de même valeur émis chaque année par la Banque de France.

## 2. **les coupures en or :**

Les coupures en or font quant à elle l'objet d'une **souscription préalable**.

La Poste. Celle-ci diffusera 8 000 exemplaires des 25 000 pièces frappées de 250€ et 15 000 exemplaires des 50 000 pièces de 100€. Le solde de ces pièces sera diffusé par la Monnaie de Paris et ses revendeurs, spécialisés dans la vente de monnaies de collection.

<b>Période de souscription</b>	<b>Période de remise</b>	<b>Valeur Faciale</b>	<b>Métal</b>	<b>Titrage</b>	<b>Diamètre</b>	<b>Poids</b>	<b>Tirage</b>
2 au 20 Juin 2009	7 septembre 2009 au 24 octobre 2009	250€	Or	920 ‰	22 mm	8,45 g	25.000
7 septembre 2009 au 3 octobre 2009	23 novembre 2009 au 9 janvier 2010	100€	Or	999‰	15 mm	3,10 g	50.000

**Ces monnaies auront cours légal en France uniquement.** « *Les pièces de collection en euros n'ont cours légal que dans le pays d'émission (...)* En outre, la valeur faciale des pièces de collection est toujours différente de celle des pièces en circulation, de même que leur dessin. » Journal Officiel de l'Union Européenne – 15.02.2003.

C'est un produit sans risque compte tenu de sa valeur libératoire sur le territoire national : ces pièces vaudront toujours au minimum leur cours légal.

En revanche, si les cours des métaux précieux augmentent fortement, la valeur métallique de ces pièces pourrait excéder leur cours légal. En mars 2009, compte tenu du prix de l'or et de l'argent et du poids des pièces, leur valeur métallique intrinsèque s'établit dans une fourchette de 50% à 75% de leur valeur d'émission. La thésaurisation de ces monnaies en or et en argent peut donc présenter un véritable intérêt.

## Les « Euros Or et Argent » Questions / réponses

### 1. Je suis un particulier, où puis-je me procurer ces pièces ?

- **A la Poste** : Un maximum de trois coupures de 10 € et une de 25 € sera autorisé par client dans le cadre d'un rendu de monnaie pour un ou plusieurs achats effectués au guichet du bureau de poste, les éditions étant limitées. Moins nombreuses, les coupures en or devront quant à elles faire l'objet d'une souscription préalable auprès du bureau de poste participant à l'opération (liste des bureaux participants disponible dès le 25 Mai prochain sur le site Internet de La Poste [www.laposte.fr/monbureaudepote](http://www.laposte.fr/monbureaudepote)).
- **A la Monnaie de Paris** qui proposera une vente directe d'un certain nombre d'exemplaires des coupures en argent et une souscription des coupures en or via sa boutique **2, rue Guénégaud 75006 Paris** et son site internet [www.monnaiedeparis.fr](http://www.monnaiedeparis.fr)
- Je peux également m'adresser à un revendeur de la Monnaie de Paris spécialisé dans la vente de monnaies de collection : boutiques numismatiques et sites de vente Internet.

### 2. Je suis un particulier, comment puis-je utiliser ces pièces ?

Comme elles ont cours légal en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, je peux théoriquement payer avec, mais compte tenu de leur rareté et de leur caractère précieux, j'ai intérêt à les conserver pour les thésauriser, ou les offrir.

### 3. Puis-je payer avec ces monnaies hors de France dans la zone € ?

Non, car en tant que monnaies de collection elles ont cours légal uniquement en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-mer.

### 4. Est-ce qu'il y a d'autres pays en Europe où des pièces similaires sont émises ?

Oui, il y a par exemple l'Allemagne (pièces de 10€ en argent), le Portugal (pièces de 8€), l'Autriche (pièces de 10€ et de 5€), l'Espagne (pièces de 12€) ...

### 5. Est-ce de l'or et de l'argent véritables ?

C'est de l'or 920 millièmes pour la pièce de 250 €, de l'or pur pour la pièce de 100 €, de l'argent à 900 millièmes pour les pièces de 10 € et de 25 €.

### 6. Quelle est la qualité de frappe de ces pièces ?

Les pièces en argent sont frappées en qualité circulante, les pièces d'or en qualité Brillant Universel. Comme pour les monnaies de collection, un soin particulier est apporté à la qualité de finition des outillages et à la qualité de la frappe de ces pièces.

## **7. Quel est le poids de ces pièces ?**

*3,1g pour la pièce de 100 € Or, 8,45 g pour la pièce de 250 € Or, 12g pour celle de 10 € Argent et 18g pour celle de 25 € Argent.*

## **8. Quelle est leur valeur métallique ?**

*A la date du 26 mars 2009 le cours de l'or est de plus de 22€ par gramme de métal fin et celui de l'argent est de l'ordre de 0,32€ par gramme de métal fin. Comme pour tout métal, le cours de l'or ou de l'argent peut fluctuer en fonction du marché.*

*Compte tenu de leurs poids indiqués ci-dessus, la valeur métallique intrinsèque des Euros Or et Argent est de l'ordre de 50% à 75% de leur valeur faciale (cours légal). Si le cours des métaux progresse, il se peut que la valeur métallique excède un jour le cours légal de ces pièces. En revanche, leur valeur ne pourra jamais être inférieure à leur cours légal.*

## **9. Comment les valeurs faciales ont-elles été choisies ?**

- 5, 10, 50, 100, 500€ en référence aux billets ;
- 15€ en « clin d'œil » à l'ancienne pièce en argent de 100F, valeur très symbolique ;
- 25€ et 250 € pour compléter harmonieusement la gamme.
- Au total il y aura 8 coupures en référence à notre gamme monétaire courante.

## **10. Quand les autres coupures vont-elles sortir ?**

- En 2010, les dernières coupures de la gamme seront émises : 50 € Argent et 500 € Or.
- La pièce de 100 € Or, véritable « fil rouge » de cette collection sera rééditée au millésime 2010 et sera donc la pièce de référence chaque année.
- A partir de 2011, un nouveau cycle sera mis en place avec une nouvelle collection.

## **11. Qu'est-ce qui me garantit qu'avec le temps ces pièces vont prendre de la valeur ?**

*Elles peuvent prendre de la valeur pour deux raisons : parce que le prix des métaux fluctue et que l'argent et l'or qu'elles contiennent peuvent, demain ou après-demain ou dans dix ans, valoir beaucoup plus qu'aujourd'hui. Et la deuxième raison, c'est que comme ces monnaies seront très recherchées par les collectionneurs, elles pourront avoir une valeur de collection.*

## **12. Pourquoi l'usage d'une monnaie en or ou en argent avait-il été abandonné depuis la fin du franc ?**

*Il a fallu laisser les Français s'habituer à leur nouvelle monnaie européenne avant de lancer sa version en or et en argent.*

**13. Je suis guichetier dans une banque, dois-je accepter une pièce de 10, 25,100 ou 250 € remise à l'encaissement ?**

- *Le client vient déposer une ou plusieurs de ces pièces sur son compte, je dois les accepter car elles ont cours légal en France.*
- *Le client vient échanger une ou plusieurs de ces pièces, je ne suis pas contraint d'accepter :*
  - o *je peux l'inviter à échanger ces pièces dans des boutiques numismatiques ou sur des sites de vente Internet qui, avantage pour le client, peuvent reprendre ces pièces au-dessus de leur valeur faciale compte-tenu de leur rareté ;*
  - o *je peux, s'il souhaite absolument se défaire de la pièce, l'orienter vers le centre de la Banque de France ou l'une de ses succursales, spécialisés dans la collecte fiduciaire;*
  - o *Je peux aussi faire un échange de caisse avec cette pièce (non obligatoire) et la faire remonter vers la Banque de France via le circuit des pièces courantes.*

**14. Je suis un particulier et je ne souhaite plus thésauriser mes pièces de la collection « Euros Or et Argent ». Comment puis-je les monnayer ?**

*Vous avez différentes possibilités à votre disposition :*

- *Vous pouvez vous adresser auprès :*
  - o *des boutiques numismatiques, ou sur des sites de vente Internet pour négocier ces pièces dont la valeur marchande peut s'avérer supérieure à leur valeur faciale, en raison de leur rareté ;*
  - o *du réseau de distribution qui vous les a fournies ;*
  - o *des Bureaux du Trésor Public et de La Poste ;*
  - o *des comptoirs de la Banque de France, spécialisés dans la collecte de la monnaie fiduciaire ;*
  - o *de votre agence bancaire lorsque celle-ci offre ce service : vous pouvez alors remettre ces pièces à l'encaissement pour leur valeur faciale sur votre compte. Cette opération nécessite une remontée jusqu'aux autorités monétaires en charge de la vérification de leur authenticité, ce qui engendre des délais de transport et de traitement que votre agence ne maîtrise pas.*
  - o *si votre agence ne gère pas d'encaisse, elle vous orientera vers une solution.*
- *Vous pouvez solliciter un échange auprès de votre agence bancaire mais celle-ci n'est pas contrainte à vous échanger les pièces « Or et Argent ».*

## Les « Euros Or et Argent » en taille réelle

- Des pièces en métal précieux,
- Frappées en tirage limité.
- et destinées principalement à être collectionnées.

